



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°64-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 15 septembre 2025 par l'entreprise PRAT TP, laquelle souhaite effectuer des travaux de purge et réfection voirie chemin de Bonnaire à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie communale d'intérêt communautaire.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du lundi 22 septembre 2025 pour une durée de 4 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située chemin de Bonnaire pour tous les véhicules :

- Fermeture à la circulation

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 22 septembre 2025 au jeudi 25 septembre 2025.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise PRAT TP, 10 rue des Vernes ZA des Granges 42600 MONTBRISON, nom du responsable : PRAT Jérôme tél : 06 77 81 34 01

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'Entreprise PRAT TP, 10 rue des Vernes ZA des Granges 42600 MONTBRISON, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 15 septembre 2025

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 15/09/2025

Le Maire,
Frédéric MILLET

